

A nous retourner avec le règlement total.

Octobre

- Du 23 au 27 octobre
- Du 30 octobre au 3 novembre
4 JOURS : 01/11 férié

Décembre

- Du 26 au 29 décembre
4 JOURS : 25/12 férié
- Du 2 au 5 janvier
4 JOURS : 01/01 férié

Février

- Du 26 février au 2 mars
- Du 5 au 9 mars

Avril

- Du 23 au 27 avril
- Du 30 avril au 4 mai
4 JOURS : 01/05 férié

Eté

- Du 9 au 13 juillet
- Du 16 au 20 juillet
- Du 23 au 27 juillet
- Du 30 juillet au 3 août
- Du 13 au 17 août
4 JOURS : 15/08 férié
- Du 20 au 24 août
- Du 27 au 31 août

Matinées
de 10h à 12h30
(à partir de 5 ans)

Après-midi
de 14h à 17h
(à partir de 6 ans)

Journées
de 10h à 17h
(à partir de 7 ans)

Séance "parent-enfant" 3-5 ans de 10h à 12h30

- samedi 28 octobre
- samedi 3 mars
- samedi 28 avril
- samedi 7 juillet
- samedi 25 août

NOM PRENOM de l'élève :

DATE DE NAISSANCE :

NOM PRENOM du responsable légal :

ADRESSE :

.....

.....

.....

Inscrit à l'année en 2017-2018 OUI NON 2018-2019 OUI NON

E-MAIL (impératif) :@.....

TELEPHONE :

TELEPHONE en cas d'urgence :

SANTE : Accidents, maladies, traitements, allergies :

.....

.....

.....

Nous autorisons l'Ecole des arts du cirque à présenter notre enfant à un médecin pour soins et interventions chirurgicales d'urgence.

Nous nous engageons à laisser libre l'Ecole des arts du cirque de tout droit d'exploitation des images, films, vidéos et TV, dans la limite d'une durée maximale de trois minutes pour les enregistrements et conformément à la législation en vigueur relative au droit d'utilisation des images. L'école se réserve le droit d'annuler le stage si le nombre d'inscrits est insuffisant. La copie des assurances responsabilité civile des participants de la sensibilisation parent-enfant est obligatoire.

St Barthélemy, Le Signature

13-06-2017 Photographies © "Temps fort cirque forain Crousel" mai 2017